

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1977

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

388 478 489 RCS Créteil.

3S.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1000000.00 EUR.

Adresse : 80, Avenue de Bretagne, 94150 Rungis.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION 3S Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000 000,00 EUR Siège social 80 Avenue de Bretagne 94150 Rungis N° RCS 388 478 489 RCS Créteil, est société absorbante ETABLISSEMENTS MAUVÉE Société par actions simplifiée Au capital de : 120 000,00 EUR Siège social 25 Rue DE PERPIGNAN 94150 Rungis N° RCS 381 280 007 RCS Créteil, est société absorbée Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 21/05/2026, la société ETABLISSEMENTS MAUVÉE, SAS au capital de 120 000 €, dont le siège est sis 25 rue de Perpignan, 94150 RUNGIS, immatriculée 381 280 007 RCS CRETEIL, et la société 3S, SAS au capital de 1 000 000 €, dont le siège est sis 80 avenue de Bretagne 94150 RUNGIS, immatriculée 388 478 489 RCS CRETEIL, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ETABLISSEMENTS MAUVÉE par la société 3S. La société ETABLISSEMENTS MAUVÉE ferait apport à la société 3S de la totalité de son actif, soit 6 679 995 EUR, à charge de la totalité de son passif, soit 5 200 393 EUR. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 479 602 EUR. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société PRONOVA, SAS au capital de 967 000 EUR, dont le siège social est situé 8 bis rue Colbert 91320 WISSOUS, immatriculée 507 673 242 RCS EVRY, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ETABLISSEMENTS MAUVÉE depuis le 01/01/2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société 3S. La société ETABLISSEMENTS MAUVÉE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes : agrément de la SEMMARIS (Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis) et accord de la banque SOCIETE GENERALE emportant acceptation de l'opération de fusion et mise en place effective de la substitution de la sûreté, conformément aux modalités préalablement approuvées par cette dernière. Ces conditions suspensives devront être réalisées au plus tard le 30/09/2026. La fusion sera réalisée le 01/07/2026, sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2, du Code de

commerce ait été régulièrement effectuée 30 jours au moins avant cette date et que l'ensemble des conditions suspensives décrites ci-dessus soient remplies. À défaut, la fusion sera réalisée à la date suivante : le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce, ou si elle est postérieure, la date de réalisation de l'ensemble des conditions suspensives visées ci-dessus. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CRETEIL au nom des deux sociétés le 21 mai 2026 pour être annexé au RCS. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent. Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 27/05/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil au nom de la société ETABLISSEMENTS MAUVEE et au nom de la société 3S.

